



En 2018, 15 millions de tonnes ont été envoyés (30 % des déchets totaux) dans des décharges en France.

Habitants du Sud Touraine Voudrons-nous toujours enfouir les déchets des autres à La Baillaudière ?

7/12/2023 Le bureau de la CCLST a été trop vite. Il ne pouvait vendre des terrains ni désaffectés ni déclassés à la COVED

29/02/2024 Vote du conseil communautaire qui désaffecte et décline les parcelles

21/03/2024 Le bureau annule la délibération non légale; et vote une nouvelle délibération identique à la première pour cette vente à la COVED

Délibérations sur le site de la communauté de communes :

<https://www.lochessudtouraine.com/documents-instances-deliberatives-accueil/>

Les clauses suspensives sont intéressantes à connaître pour nous autres, voisins de la décharge :

- *l'obtention par la société COVED de l'extension de l'autorisation préfectorale pour exploiter le site de Chanceaux-près-Loches au-delà du 31 décembre 2025 (+dix ans ?)*

- *l'obtention par la société COVED de l'autorisation préfectorale autorisant ladite société à se substituer à la Communauté de communes Loches Sud Touraine au titre de la réhabilitation du site en application de l'article L.512-21 du Code de l'environnement, et purgée de tout recours.* (les élus se protègent)

La hauteur du prix de vente des terrains 71219 € net vendeur laisse rêveur tant il est élevé...

Marie-Nicole Suzanne, conseillère communautaire